



POLE FORMATION ET EMPLOI

Taxe d'apprentissage

Collecte 2017

Destinataires : Ligues et comités

Nombre de pièces jointes : 1

Information

Diffusion vers : clubs

Echéance de réponse :

Pour la 5^{ème} année consécutive, la Fédération Française de Basketball a été habilitée par la préfecture pour recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage.

Cette taxe permet de financer le développement de l'apprentissage et de l'enseignement technologique et professionnel. Elle est obligatoire pour les entreprises qui emploient au moins un salarié - sauf exonérations prévues par le Code Général des Impôts - et doit être versée au plus tard le 29 février 2016.

Cet impôt, dont les entreprises doivent s'acquitter 28 Février 2017 au plus tard, permet de financer le développement des formations de l'Institut National de Formation du BasketBall nécessaires à la structuration du basket-ball.

Le soutien des entreprises en 2016 a permis à l'INFFB de poursuivre ses objectifs de développement :

- Renover ses parcours initiaux de formation
- Renforcer l'efficacité de ses formations ouvertes à distance
- Assurer l'encadrement des jeunes publics via les formations d'intervenants
- Orienter l'offre de formation existante sur la thématique du Basket Santé
- Accompagner les joueurs dans leur reconversion professionnelle en ouvrant une formation spécifique

Vous pouvez participer à la collecte en diffusant l'information auprès de vos contacts, et en nous versant votre taxe d'apprentissage si cela vous concerne.

Comment participer à la collecte ?

- En nous transmettant les coordonnées des structures de votre entourage qui seraient susceptibles de verser leur taxe d'apprentissage à la FFBB
- En diffusant l'information auprès de vos contacts
- En nous versant votre taxe d'apprentissage

Vous recevrez prochainement des plaquettes en version papier pour la collecte 2017 de la taxe d'apprentissage ; nous joignons également la version électronique pour faciliter une diffusion plus large.

Contact

Mail : taxeapprentissage@ffbb.com

Tél. :

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur du Pôle Formation et Emploi	Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur du Pôle Formation et Emploi	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2017-02-02 2-DFE - Taxe Apprentissage - Collecte 2017 - VFIN.docx	